



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

le mercredi 24 avril 2019

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110 avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 12

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le le mercredi 24 avril 2019 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété par Sylvia McDonald.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

**LECTURE OFFICIELLE ET SIGNATURE DU SERMENT D'ENTRÉE EN
FONCTION PAR LE CONSEILLER RAWLSON KING**

Rawlson King, conseiller du quartier Rideau-Rockcliffe, est assermenté par Rick O'Connor, greffier municipal et avocat général.

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Jim Watson décerne le Prix de bâtisseur de la Ville à Richard (Dick) et Brian Cooper pour les activités bénévoles qu'ils ont menées, à titre personnel et en tant que membres du groupe Cooper Brothers. Fondé en 1974, Cooper Brothers comptait parmi les groupes musicaux d'Ottawa les plus connus à la fin des années 1970, grâce à la chanson *The Dream Never Dies*, qui a fait fureur au Canada et aux États-Unis. Les frères ont su mettre leur renommée au service de leurs ambitions caritatives. Vers le milieu des années 1970, ils ont fait la tête d'affiche de leur première campagne de financement, se produisant au parc Lansdowne pour le remplacement du toit de l'église Our Lady of Perpetual Help. Ce fut le premier de nombreux concerts et événements semblables au fil des ans.

Les Cooper Brothers ont aussi participé à la création de l'événement Ringside for Youth au bénéfice du Club des garçons et filles d'Ottawa. Le groupe a écrit la chanson thème du téléthon annuel du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario et s'est produit à tous les téléthons de 1983 à 1993. Il a également recueilli des fonds pour le Centre de traitement pour enfants d'Ottawa, la Banque d'alimentation d'Ottawa, la Société protectrice des animaux d'Ottawa et bien d'autres organismes caritatifs.

RECONNAISSANCE – REMISE D'UN CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE À JANICE BURELLE

Le maire Watson, la conseillère Jenna Sudds, présidente du Comité des services communautaires et de protection, et Steve Kanellakos, directeur municipal, soulignent le travail de Janice Burelle, directrice générale des Services sociaux et communautaires, qui quittera son poste à la Ville à la fin avril, après 37 années de service.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents.

RAPPORT VERBAL – CRUES NIVALES ET INONDATIONS PRINTANIÈRES

Le Conseil reçoit le rapport verbal du directeur général des Services de protection et d'urgence concernant les inondations réelles et potentielles à Ottawa en lien avec la crue des eaux de la rivière des Outaouais, notamment dans West Carleton, Britannia et Cumberland. M. DiMonte fait le point sur la situation actuelle et les mesures d'urgence déployées par la Ville à cet égard.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 10 avril 2019.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

- Faits saillants du budget de 2019
- Examen plus détaillé de l'AMO du budget provincial de 2019
- Les changements apportés à l'application des règlements sur la cruauté envers les animaux pourraient avoir des répercussions sur les budgets municipaux

Autres communications reçues :

- Réception d'un document signé par 47 personnes demandant que le Conseil priorise la réfection du chemin Carp, entre le chemin Kinburn Side et le village de Carp.

ABSENCES

Aucune absence n'a encore été signalée.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 12/1

Motion de la conseillère C. McKenney
Appuyée par la conseillère J. Sudds

Que le rapport n° 3 du Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 2 du Comité de la vérification; le rapport n° 3 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 2 du Comité Permanent de la Protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets; le rapport n° 5 du Comité de l'urbanisme; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 10 avril 2019»; soient reçus et examinés.

ADOPTÉES

RAPPORTS

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

- | |
|--|
| 1. RAPPORT ANNUEL DE 2018 DE SANTÉ PUBLIQUE OTTAWA |
|--|

RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SANTÉ

Que le Conseil municipal reçoive le Rapport annuel de 2018 de Santé publique Ottawa, aux fins d'information, en vertu de la *Loi sur la ville d'Ottawa, 1999.*

REÇUE

- | |
|---|
| 2. ANNONCE DU BUDGET PROVINCIAL SUR LA RESTRUCTURATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE |
|---|

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE SANTÉ

Que le Conseil municipal d'Ottawa :

- 1. Demande au maire d'Ottawa d'écrire au gouvernement provincial de l'Ontario pour indiquer que le Conseil municipal soutient sans équivoque le travail de Santé publique Ottawa;**
- 2. Demande au gouvernement provincial que soit maintenu le mandat de protection et de promotion de la santé et de prévention de Santé publique Ottawa;**
- 3. Demande au gouvernement provincial que soit maintenue la formule de financement actuelle, à hauteur de 75 % de fonds provinciaux et 25 % de fonds municipaux, pour Santé publique Ottawa et les programmes de santé publique de l'Ontario;**
- 4. Demande au gouvernement provincial de lancer des consultations avec les municipalités et les organismes de santé publique à propos du système ontarien de santé publique.**

ADOPTÉES

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 2 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

- | |
|--|
| 3. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) PLAN DE VÉRIFICATION DE 2019 |
|--|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve le Plan de travail 2019 du vérificateur général, comme modifié par ce qui suit :

1. l'ajout d'une vérification de la conformité de l'approvisionnement pour l'Étape 2 du projet de train léger (TLR); et
2. la suppression de la « vérification de la conformité et de l'efficacité en matière de déplacements et d'accueil » du présent rapport et son ajout subséquent au projet de Plan de vérification du vérificateur général devant être examiné par le Comité de la vérification et le Conseil en 2020.

ADOPTÉES

- | |
|--|
| 4. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) – RAPPORT ANNUEL ET RAPPORTS DE VÉRIFICATION DÉTAILLÉS |
|--|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil examine et approuve les recommandations des vérifications.

ADOPTÉE

5. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) – RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LE VIREMENT DE FONDS À UN FAUX FOURNISSEUR

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil examine et approuve les recommandations des vérifications.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 3 DU COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

6. LE POINT SUR LE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE À LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

- 1. Que le Conseil approuve le refinancement des quatre ensembles domiciliaires de la Société de logement communautaire d'Ottawa décrits dans le présent rapport dont l'hypothèque arrive à échéance en 2019;**
- 2. Que soit délégué à la directrice des Services de logement de pouvoir de approuver le refinancement des sept ensembles domiciliaires de la Société de logement communautaire d'Ottawa décrits dans le présent rapport dont l'hypothèque arrive à échéance en 2020 et 2021 pourvu que le montant ne soit pas supérieur à la subvention actuelle et que le résultat n'ait pas d'incidence sur les recettes de la Ville d'Ottawa, comme décrit dans le présent rapport.**

ADOPTÉES

7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES DROITS ASSOCIÉS AU SERVICE DES INCENDIES D'OTTAWA

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'abrogation du Règlement no 2006-76 concernant les droits associés au Service des incendies d'Ottawa, dans sa version modifiée, et sa réadoption suivant le document 1 et le présent rapport, dans le but d'étendre l'application des frais associés au Service des incendies d'Ottawa aux propriétés résidentielles afin de permettre l'imposition de frais pour la location d'équipement spécial et de produits consommables.

ADOPTÉE

8. CADRE D'EXAMEN DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le Cadre d'examen des règlements municipaux décrit dans le présent rapport.

ADOPTÉE

9. CÉLÉBRATIONS VANIER 2019 POUR LE 50E ANNIVERSAIRE DE VANIER

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve :

- 1. que le Muséopac Vanier Museopark, en vertu de l'article 107 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, reçoive un**

financement ponctuel de 35 000 \$ en vue des célébrations, en 2019, du 50e anniversaire de Vanier;

- 2. que ce financement en 2019 provienne du fonds de réserve de stabilisation des taxes;**
- 3. que les fonds soient accordés par le directeur général de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, et puisés dans le budget de cette même direction générale, pour les raisons indiquées dans le présent rapport, conformément aux modalités de ce même rapport.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 2 DU COMITÉ PERMANENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

<p>10. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES EN BORDURE DE RUE</p>

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil municipal :

- 1. délègue au directeur général de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement le pouvoir de négocier, de finaliser et de signer un contrat à court terme de trois ans pour la collecte des déchets en bordure de rue avec chacun des fournisseurs de services de collecte en bordure de rue existants, dont le Groupe interne de collecte des déchets, conformément à l'article 22(1)(d) du Règlement sur le provisionnements et selon les modalités exposées dans le présent rapport;**

2. **approuve, à la condition de réussir à négocier et signer un contrat avec le Groupe interne de collecte des déchets de la Ville, une augmentation de 1,5 M\$ du budget des immobilisations pour la Croissance du parc de véhicules de collecte des déchets solides de 2019, ce qui représente une autorisation totale de 1,95 M\$, à financer à même le Fonds de réserve des immobilisations pour la collecte des déchets solides, pour l'acquisition de cinq véhicules pour la croissance du parc, ainsi qu'une augmentation de 4,0 M\$ du budget des immobilisations du parc de véhicules pour le Renouvellement en fin de cycle de 2019, ce qui représente une autorisation totale de 36,615 M\$, à financer à même le Fonds de réserve pour le remplacement du parc automobile, pour l'acquisition de 14 véhicules de remplacement selon les modalités exposées dans ce rapport.**

ADOPTÉES

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Que l'on demande au personnel d'exiger la prise en compte de camions électriques et de camions utilisant des énergies et des carburants de remplacement, comme le biogaz, dans le processus d'approvisionnement en camions à ordures d'Ottawa.

Que l'on demande au personnel d'utiliser les méthodologies figurant dans les Lignes directrices sur l'approvisionnement responsable de la Ville d'Ottawa, en particulier pour ce qui est du coût du cycle de vie et de l'obligation de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents véhicules en vue d'éclairer les décisions relatives aux spécifications et à la stratégie d'approvisionnement.

11. RÉPONSE DU PERSONNEL À LA MOTION VISANT À FAIRE
D'OTTAWA UNE VILLE RESPECTUEUSE DES ABEILLES

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. Prenne connaissance du présent rapport, qui indique comment la Ville et les partenaires locaux protègent actuellement la santé des pollinisateurs indigènes;
2. Demande au personnel de mettre en œuvre les mesures à court terme relevées dans le présent rapport, qui peuvent être financées dans la limite des enveloppes budgétaires existantes, notamment l'aménagement d'un jardin pour les pollinisateurs ou d'un hôtel pour abeilles à l'hôtel de ville ou à une installation municipale adéquate, une campagne d'éducation et de sensibilisation et une exposition visant à mettre en valeur et à promouvoir les pollinisateurs dans le cadre de l'Exposition rurale du maire 2019;
3. Demande au personnel de déterminer s'il sera possible de mettre en œuvre les mesures à plus long terme relevées dans ce rapport et de fournir au Comité, en 2020, une mise à jour, notamment toute nouvelle recommandation; et,
4. Demande au personnel de l'Unité des systèmes naturels et des affaires rurales de travailler avec le Bureau du maire pour élaborer une proclamation déclarant une journée de reconnaissance des pollinisateurs ou occasion similaire dans la Ville d'Ottawa à compter de 2019.

ADOPTÉES

<p>12. VILLE D'OTTAWA – DÉCLARATION SUR L'URGENCE CLIMATIQUE</p>
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil:

- 1. déclare officiellement une urgence climatique afin de nommer, d'encadrer et d'intensifier notre engagement à protéger notre économie, nos écosystèmes et nos communautés des changements climatiques;**
- 2. établisse un groupe de parrains du Conseil composé de représentants du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, du Comité de l'urbanisme, du Comité des transports, de la Commission du transport en commun, du Conseil de santé d'Ottawa et du conseiller de liaison du Comité consultatif sur la gérance environnementale;**
- 3. demande au personnel de la Ville d'inclure les éléments suivants dans la révision et la mise à jour du Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques (PGQACC) :**
 - a) une analyse permettant de comparer les objectifs à long terme du PGQACC visant à réduire les émissions de GES de 80 % sous les niveaux de 2012 d'ici 2050 avec les objectifs du GIEC visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C;**
 - b) les objectifs communautaires et municipaux de réduction des émissions de GES à moyen terme (2030);**
 - c) les priorités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets pour les cinq prochaines années (2019-2024) afin d'ancrer les considérations relatives aux changements climatiques dans tous les éléments des activités de la Ville;**

4. **demande au personnel de la Ville d'inclure les éléments suivants dans le rapport final sur le projet Évolution énergétique :**
 - a) **compte rendu sur les mesures prises durant la phase 1 de la stratégie Évolution énergétique;**
 - b) **nouvelles mesures concrètes et incidence sur les ressources (humaines et financières) pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES;**
 - c) **l'emploi d'une optique d'équité et d'inclusion dans l'établissement des mesures prioritaires;**
 - d) **les options de financement et d'économies qui s'offriront à la Ville lorsqu'elle mettra en œuvre les réductions des émissions.**
5. **demande au personnel de la Ville de présenter un rapport, au cours de l'année civile 2019, sur un plan de dépenses pour les excédents de dividendes d'Hydro Ottawa qui aideraient à réduire les émissions communautaires et municipales de GES au-delà des objectifs actuels de la Ville en matière de climat tout en économisant de l'argent;**
6. **demande au personnel de la Ville de remplir une évaluation de la vulnérabilité et de mettre en place une stratégie de résilience face aux changements climatiques afin d'en limiter les effets;**
7. **reconnaisse les changements climatiques comme une priorité stratégique dans le Plan stratégique de la Ville et dans les lignes directrices du budget pour les prochaines années du mandat du Conseil;**
8. **travaille avec les instances supérieures pour nourrir son ambition et précipiter les mesures visant à répondre à l'urgence des changements climatiques et à fournir des ressources supplémentaires aux municipalités et au public pour les aider à réduire leurs émissions de GES et à bâtir leur résilience envers les effets du climat.**

La recommandation 1 est présentée au Conseil et ADOPTÉE par un vote de 20 VOIX AFFIRMATIVES contre 3 VOIX NÉGATIVES, réparties comme suit :

VOIX POSITIVES (20): Conseillers J. Cloutier, K. Egli, J. Sudds, T. Tierney, T. Kavanagh, J. Leiper, G. Gower, J. Harder, R. Brockington, S. Moffatt, L. Dudas, C. McKenney, M. Fleury, R. King, S. Blais, D. Deans, C.A. Meehan, M. Luloff, S. Menard, Mayor J. Watson

VOIX NÉGATIVES (3): Conseillers G. Darouze, R. Chiarelli, A. Hubley

La recommandation 2 est présentée au Conseil et ADOPTÉE par un vote de 19 VOIX AFFIRMATIVES contre 4 VOIX NÉGATIVES, réparties comme suit :

VOIX POSITIVES (19): Conseillers J. Cloutier, K. Egli, J. Sudds, T. Tierney, T. Kavanagh, J. Leiper, G. Gower, R. Brockington, S. Moffatt, L. Dudas, C. McKenney, M. Fleury, R. King, S. Blais, D. Deans, C.A. Meehan, M. Luloff, S. Menard, Maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (4): Conseillers G. Darouze, J. Harder, R. Chiarelli, A. Hubley

Les recommandations 3 à 8 sont présentées au Conseil et ADOPTÉES, avec la dissidence des conseillers G. Darouze et A. Hubley.

RAPPORT NO 5 DU COMITÉ DE L'URBANISME

13. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 10, AVENUE OBLATS ET 175 (A), RUE MAIN
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve :

- 1. une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant à permettre la construction au 175 A, rue Main d'un immeuble à six étages, comme le précise le document 2 (Détail du zonage recommandé pour l'immeuble 2 A);**

2. **la révision du document 1 (carte de localisation) conformément à la motion no PLC 2019 5/1 du Comité de l'urbanisme (comme l'indique le document 1 révisé du présent rapport);**
3. **la révision du document 2 (détails du zonage recommandé pour le bâtiment 2A) conformément à la motion no PLC 2019 5/1 du Comité de l'urbanisme (comme l'indique le document 2 révisé du présent rapport);**
4. **la suppression du document 3 (détails du zonage recommandé pour le bâtiment 2B) du rapport (conformément à la motion no PLC 2019 5/1 du Comité de l'urbanisme); et**
5. **qu'en vertu du paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire, qu'aucun nouvel avis ne soit donné.**

ADOPTÉES

14. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 20, AVENUE MARK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage (2008-250) pour la propriété qui se situe au 20, avenue Mark, afin de permettre l'aménagement d'un nouvel immeuble d'habitation de trois étages, et de deux nouveaux logements à l'intérieur d'immeubles existants faisant partie d'un complexe immobilier, comme l'indique le document 2.

ADOPTÉE

15. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 263, AVENUE GREENSWAY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage (no 2008-250) visant le 263, avenue Greensway afin de permettre la construction d'un immeuble d'habitation de six étages, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

16. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 4840, RUE BANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250, visant le 4840, rue Bank, afin de permettre l'aménagement des terrains en lotissement résidentiel et utilisations connexes, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

17. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 4747 ET 4755, RUE BANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant les 4747 et 4755, rue Bank, afin d'y permettre l'aménagement d'un lotissement résidentiel et ses utilisations connexes, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

18. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT UNE PARTIE DU 4789, RUE BANK ET UNE PARCELLE SANS ADRESSE SITUÉE JUSTE AU NORD-OUEST

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant une partie du 4789, rue Bank et une parcelle sans adresse située juste au nord-ouest afin d'y permettre l'aménagement d'un lotissement résidentiel et ses utilisations connexes, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

19. RAPPORT D'ENTENTE PRÉALABLE – CARREFOUR GIRATOIRE (PROMENADE BRIAN COBURN, À L'ANGLE DES PROMENADES GERRY LALONDE ET JEROME JODOIN)

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil :

- 1. délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure une entente préalable avec Minto Communities - Canada, en vue de procéder à la conception et à l'installation d'un carrefour giratoire à l'angle du boulevard Brian-Coburn et des promenades Gerry-Lalonde et Jerome-Jodoin, comme le décrit le présent rapport, jusqu'à concurrence de 1 800 000 \$, taxes applicables et indexation en sus, conformément aux principes et à la politique de l'entente préalable énoncés dans les documents 1 et 2, et dont la forme et le contenu définitifs seront à la satisfaction du greffier municipal et de l'avocat général;**

2. autorise la sortie des fonds nécessaires au remboursement des coûts de conception et de construction engagés par Minto Communities - Canada, dans le cadre de l'exécution de l'entente préalable;
3. autorise l'engagement préalable d'une somme de 1 800 000 \$, taxes applicables en sus, (la limite maximale de l'entente préalable) provenant du budget d'immobilisations de 2019 et 2020 et des prévisions de redevances d'aménagement, sous réserve de l'exécution de l'entente préalable;
4. autorise la dépense de 1 800 000 \$, taxes applicables en sus, (la limite maximale de l'entente préalable), conformément au calendrier de remboursement fixé dans l'entente préalable.
5. accorde à Minto la prorogation de l'actuel contrat de conception et de construction du carrefour giratoire à l'angle du boulevard Brian Coburn et de la rue Strasbourg, pour qu'elle puisse aller de l'avant avec les travaux proposés dans le Rapport d'entente préalable – Carrefour giratoire (boulevard Brian Coburn à l'angle des promenades Gerry Lalonde et Jerome Jodoin) (ACS2019-PIE-PS-0030).

ADOPTÉES

20. RÈGLEMENT DE CERTAINS APPELS RELATIFS À LA MODIFICATION 150 DU PLAN OFFICIEL – HAUTEUR DE BÂTIMENT ET CONCEPTION
--

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil adopte les protocoles des règlements des appels relatifs à la MPO 150 proposés dans ce rapport et figurant dans le document 1 ci-joint, et l'approbation de ces changements par le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 3 DU COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

A. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC GEORGES-
DASSYLVA

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition visant à ce que le futur parc qui sera situé au 670, voie Monardia soit nommé « parc Georges-Dassylva ».

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

B. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC
SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES
D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 10 AVRIL 2019

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 10 avril, 2019 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 et 2.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 12/2

Motion de la conseillère C. McKenney

Appuyée par la conseillère J. Sudds

Que le rapport n° 3 du Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 2 du Comité de la vérification; le rapport n° 3 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 2 du Comité Permanent de la Protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets; le rapport n° 5 du Comité de l'urbanisme; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 10 avril 2019»; soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

ADOPTÉE

MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

MOTION NO 12/3

Motion du conseiller R. Brockington

Appuyée par la conseillère J. Harder

ATTENDU QUE la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique prépare un rapport de fin d'exercice sur différentes mesures de rendement;

ATTENDU QUE des conseillers se sont déjà enquis par le passé du nombre de séances de consultation préalable tenues par les Services de planification ayant mené à la soumission d'une demande;

ATTENDU QUE les Services de planification exigent maintenant des frais pour ces séances et peuvent ainsi désormais comptabiliser le nombre de séances tenues;

ATTENDU QUE ces séances sont confidentielles et que leur teneur n'est pas rendue publique afin de protéger les droits des propriétaires jusqu'à la soumission de la demande;

ATTENDU QUE les Services de planification seront en mesure de préciser dans le rapport annuel de 2019 le nombre de ces séances ayant mené à la soumission d'une demande dans une année civile;

ATTENDU QUE ces données, quoiqu'elles n'indiquent pas avec exactitude le nombre de séances ayant mené à la soumission d'une demande, sont malgré tout pertinentes;

ATTENDU QUE cette information serait utile aux conseillers et viendrait compléter celle sur le nombre de demandes dont le Comité d'examen du design urbain est saisi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Direction générale indique dans son rapport de fin d'exercice 2019 (et les subséquents) le nombre de séances de consultation préalable tenues, le nombre de ces séances ayant mené à la soumission d'une demande dans une année civile, et le nombre de dossiers étudiés par le Comité d'examen du design urbain.

ADOPTÉE

MOTION NO 12/4

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par le conseiller M. Luloff

ATTENDU QUE le nombre de Canadiens qui pratiquent des activités physiques a diminué alors que les taux d'inactivité et d'obésité continuent d'augmenter au Canada;

ATTENDU QU'il importe de promouvoir la santé, l'activité physique et la bonne forme physique comme un aspect important de la vie chez les Canadiens de tous âges et de toutes capacités;

ATTENDU QUE beaucoup de villes canadiennes, dont Calgary, Saskatoon, Montréal et Victoria, ont décidé de relever le défi et font la promotion de l'activité physique;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa mène plusieurs initiatives pour promouvoir un mode de vie sain et actif, notamment la campagne permanente « Essayez-le! » pour les abonnements aux installations de conditionnement physique de la Ville, et une série de programmes « J'aime » servant à promouvoir la natation, le patin, le soccer et d'autres sports;

ATTENDU QUE les directions générales de la Ville d'Ottawa (Santé publique Ottawa, Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et autres) travaillent de concert pour améliorer l'accès des résidents à l'activité physique;

ATTENDU QUE la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations offre une multitude de programmes de loisirs qui favorisent la santé, l'activité physique et la bonne condition physique;

ATTENDU QUE le fait d'offrir aux résidents une mesure incitative modeste pour les encourager à faire de l'activité physique, soit deux accès pour le prix d'un dans les 20 piscines municipales et les 17 salles municipales de musculation et d'entraînement cardiovasculaire pour souligner la Journée nationale de la santé et de la condition physique 2019, entraînerait un manque à gagner d'environ 1 400 \$ pour la Ville, somme qui, selon le personnel municipal, pourra être absorbée dans les budgets actuels;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal proclame le samedi 1^{er} juin 2019 Journée nationale de la santé et de la condition physique à Ottawa;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'il accepte que la Ville offre lors de cette journée deux accès pour le prix d'un dans ses 20 piscines et ses 17 salles de musculation et d'entraînement cardiovasculaire.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION NO 12/5

Motion du conseiller M. Luloff

Appuyée par la conseillère L. Dudas

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, étant donné que la fermeture de la rue pour cet événement prendra effet le lendemain de la prochaine réunion du Conseil municipal.

ATTENDU QUE le PoutineFest d'Orléans est un festival en plein air qui fait la promotion de la poutine traditionnelle, gastronomique et exotique, entre autres, et qui accueille des restaurateurs, des musiciens et une brasserie artisanale;

ATTENDU QUE ce festival se déroulera du vendredi 10 mai au dimanche 12 mai 2019;

ATTENDU QUE le boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, devra être fermé pour que l'on puisse installer l'équipement dans la rue et accueillir le festival;

ATTENDU QUE l'installation commencera le jeudi 9 mai 2019 à 18 h et que le festival débutera le vendredi 10 mai 2019 à 11 h;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les événements spéciaux* (n° 2001-260) de la Ville d'Ottawa interdit la fermeture de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve, pour le PoutineFest d'Orléans, la fermeture du boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, du jeudi 9 mai 2019 à 18 h au lundi 13 mai 2019 à midi, pourvu que soient respectées les exigences et conditions de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES) et que celle-ci donne son approbation.

ADOPTÉE

MOTION NO 12/6

Motion du conseiller M. Luloff
Appuyée par la conseillère L. Dudas

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante :

ATTENDU QUE le festival de la bière artisanale d'Orléans est un festival en plein air qui fait la promotion des brasseries, des restaurateurs et des musiciens locaux;

ATTENDU QUE ce festival se déroulera du jeudi 6 juin au samedi 8 juin 2019;

ATTENDU QUE le boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, devra être fermé pour que l'on puisse installer l'équipement dans la rue et accueillir le festival;

ATTENDU QUE l'installation commencera à 8 h le jeudi 6 juin 2019 et que le festival débutera à 16 h cette même journée;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les événements spéciaux* (n° 2001-260) de la Ville d'Ottawa interdit la fermeture de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve, pour le festival de la bière artisanale d'Orléans, la fermeture du boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, du jeudi 6 juin à 8 h au dimanche 9 juin à 18 h, pourvu que soient respectées les exigences et conditions de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES) et que celle-ci donne son approbation.

ADOPTÉE

MOTION NO 12/7

Motion de la conseillère L. Dudas
Appuyée par le conseiller M. Luloff

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, pour que le nouveau conseiller de Rideau-Rockcliffe (quartier 13) puisse se préparer à participer aux prochaines réunions des comités et du Conseil.

ATTENDU QUE le 12 décembre 2018, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé que l'on nomme l'ancien conseiller du quartier 13, Tobi Nussbaum, aux postes suivants, conformément aux recommandations du Comité des candidatures :

- Membre et président de la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa (SATCO);
- Représentant de la Ville d'Ottawa à l'Organisation des capitales canadiennes (OCC);
- Membre du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;

ATTENDU QUE ces postes sont restés vacants jusqu'à l'élection partielle du quartier 13, qui a eu lieu le 15 avril 2019;

ATTENDU QUE le maire, en sa qualité de président du Comité des candidatures, a passé en revue les manifestations d'intérêt présentées par le nouveau conseiller du quartier 13, Rawlson King, et celles présentées par les autres membres lors du processus de candidature en décembre 2018;

ATTENDU QUE le maire a également tenu compte de tous les membres du Comité ainsi que de leur charge de travail et de leur expérience;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve les nominations suivantes pour le reste du mandat du Conseil 2018-2022 :

1. **Que le conseiller Rawlson King soit nommé au poste vacant du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**
2. **Que le conseiller King remplace le conseiller Riley Brockington à Prévention du crime Ottawa et que le conseiller Brockington soit nommé au Comité de l'urbanisme;**
3. **Que le conseiller King soit nommé au poste vacant de conseiller au conseil d'administration de la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa (SATCO) et que Pamela Sweet soit nommée présidente du conseil d'administration;**
4. **Que le conseiller Brockington soit nommé représentant de la Ville d'Ottawa à l'Organisation des capitales canadiennes (OCC);**
5. **Que le conseiller King remplace le maire Watson à la Société de logement communautaire d'Ottawa, étant donné que ce dernier a accepté de déléguer ses fonctions de membre d'office du conseil d'administration.**

La motion suivante visant à modifier la motion No 12/7 est présentée au Conseil:

MOTION NO 12/8

Motion du conseiller J. Leiper
Appuyée par la conseillère C. McKenney

Que le conseiller Rawlson King soit nommé au Comité de l'urbanisme.

REJETÉE par un vote de 8 VOIX AFFIRMATIVES contre 15 VOIX NÉGATIVES

VOIX POSITIVES (8): Conseillers T. Kavanagh, J. Leiper, R. Brockington,
C. McKenney, M. Fleury, R. King, D. Deans, S. Menard

VOIX NÉGATIVES (15): Conseillers J. Cloutier, K. Egli, G. Darouze, J. Sudds,

T. Tierney, G. Gower, J. Harder, R. Chiarelli, A. Hubley,
S. Moffatt, L. Dudas, S. Blais, C.A. Meehan, M. Luloff,
Maire J. Watson

La motion n° 12/7 est ensuite présentée au Conseil et ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION NO 12/9

Motion de la conseillère C. Meehan
Appuyée par la conseillère C. McKenney

ATTENDU QUE le Conseil municipal a augmenté les impôts fonciers de 1 % par rapport au mandat du Conseil 2014-2018 pour combler le déficit de financement alloué au renouvellement des infrastructures constaté dans le cadre du Programme de gestion intégrale des actifs;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de 2019 pour la réfection des routes en 2020 sont inférieures de 14 425 000 \$ par rapport à 2019;

ATTENDU QUE l'allocation d'un financement supplémentaire au renouvellement des infrastructures de transport permettrait de poursuivre d'autres projets multimodaux n'ayant pas reçu de financement en 2019;

ATTENDU QU'à sa réunion du 6 mars 2019, le Conseil a approuvé le budget de fonctionnement et d'immobilisations 2019;

ATTENDU QU'après l'approbation du budget 2019 par le Conseil, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il doublerait le montant accordé aux municipalités par l'intermédiaire du Fonds de la taxe sur l'essence, ce qui représente des recettes supplémentaires de 57 000 000 \$ pour la Ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE le plan financier à long terme prévoit que les recettes découlant de la taxe sur l'essence sont allouées en priorité aux projets de transport en commun;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve que les recettes de 14 425 000 \$ découlant de la taxe sur l'essence servent à financer le réasphaltage des chaussées à l'échelle de la ville en 2020;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel consulte les membres du Conseil pour déterminer si les 42 575 000 \$ restants peuvent être alloués aux projets de transport et de transport en commun.

Est présentée la motion suivante visant la suspension des *Règles de procédure* pour permettre l'ajout de la motion 12/9 à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui :

MOTION NO 12/10

Motion du conseiller S. Blais
Appuyée par le conseiller A. Hubley

ATTENDU QUE la conseillère C. Meehan a présenté un avis de motion pour examen lors d'une réunion subséquente concernant le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral;

ATTENDU QU'une motion visant à renvoyer cette question à la trésorière sera également présentée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les *Règles de procédure* soient suspendues afin que l'on examine la motion de la conseillère C. Meehan concernant le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral à la réunion d'aujourd'hui pour que l'on donne rapidement des instructions à la trésorière en vue de la préparation des orientations budgétaires 2020.

ADOPTÉE

MOTION NO 12/11

Motion du conseiller S. Blais
Appuyée par le conseiller A. Hubley

ATTENDU QUE plusieurs facteurs vont influencer sur le budget 2020 et sur la disponibilité des fonds qui permettront de mettre en œuvre les priorités du Conseil, notamment les compressions budgétaires provinciales annoncées récemment;

ATTENDU QU'en juillet 2019, la trésorière municipale présentera au Comité des finances et du développement économique (CFDE) et au Conseil le rapport sur les orientations budgétaires 2020, qui expliquera en détail en quoi consistent les compressions auxquelles la Ville va être confrontée au cours du mandat;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil renvoie la motion de la conseillère C. Meehan à la trésorière municipale afin que cette dernière l'examine à la lumière des compressions et débouchés budgétaires prévus en 2020 et présente ses conclusions au CFDE et au Conseil dans le rapport sur les orientations budgétaires.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 12/12

Motion de la conseillère C. McKenney
Appuyée par la conseillère J. Sudds

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

Règlements

TROIS LECTURES

- 2019-104. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2001-17 afin d'affecter certains inspecteurs, agents des normes foncières et agents d'application des règlements municipaux à la Direction des services du Code du bâtiment de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique.
- 2019-105. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2003-527 concernant la période de conservation de certains documents de la Ville d'Ottawa.
- 2019-106. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin March).
- 2019-107. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant les frais prévus dans le Règlement n° 2003-514 régissant les déversements dans les égouts et le réseau d'égouts.

- 2019-108. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1539 situées sur l'avenue de la Famille-Laporte.
- 2019-109. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1596 situées sur l'avenue des Oblats.
- 2019-110. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur l'affectation d'agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2019-111. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 4747 et 4755, rue Bank.
- 2019-112. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 4840, rue Bank.
- 2019-113. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 4789, rue Bank et d'une parcelle sans adresse au nord-ouest.
- 2019-114. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 175A, rue Main.
- 2019-115. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 20, avenue Mark.
- 2019-116. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 263, avenue Greensway.
- 2019-117. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2003-499 sur les voies réservées aux pompiers.

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 12/13

Motion de la conseillère C. McKenney

Appuyée par la conseillère J. Sudds

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 24 avril 2019.

ADOPTÉE

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseiller R. Brockington (OCC 04-19)

J'aimerais que le personnel fasse le point sur les progrès du groupe de travail quant aux obstacles qui empêchent les immeubles à logements multiples de participer au Programme de bac vert de la Ville, et qu'il présente les solutions possibles.

Aussi, j'aimerais qu'il précise quand le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recevra un rapport de recommandations détaillé sur l'élaboration d'une stratégie complète pour les immeubles à logements multiples, qui présentera les politiques, les programmes et les projets pilotes que le Comité et ensuite le Conseil pourront envisager afin d'accroître le taux de réacheminement des déchets et la participation au Programme de bac vert municipal.

Enfin, je lui demande de confirmer qu'il prévoit recommander de rendre obligatoire l'utilisation du bac vert dans les habitations à logements multiples au plus tard à la soumission pour approbation du plan directeur pour les déchets solides, voire même avant.

Conseiller A. Hubley (OCC 05-19)

Plus tôt aujourd'hui, nous avons eu l'honneur d'accueillir ma députée provinciale, soit Merrilee Fullerton, ministre provinciale et membre du Conseil du Trésor, ici dans cette salle. L'événement, connu sous le nom de Petit-déjeuner du maire, était payant et non ouvert au public.

Des manifestants, y compris des employés municipaux, ont réussi à s'approcher de la salle et ont tenté de casser les vitres des portes et des fenêtres pendant cinq minutes, jusqu'à l'arrivée de la police. La situation était dangereuse pour les invités du maire.

J'aimerais que la Sécurité municipale mène une enquête et fasse rapport au Conseil, à huis clos s'il le faut, pour expliquer comment une telle situation a pu se produire et sur ce qu'il faut faire pour mieux assurer la sécurité des invités et du public qui se présentent à l'hôtel de ville en pensant que c'est un lieu sûr.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 12 h 25.

GREFFIER

MAIRE